



CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE Syndicat mixte

Publié le 27/10/2025

Conseil Syndical Session du 22 octobre 2025

Le vingt-deux octobre deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Luc BERTHOUD – Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – *François FOURCHES* : *suppléante* : Martine BERNON – Yves MERCIER – Vincent MIGUET – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Franck MORAT – Benoît PERROTTON – Josette REMY – Thierry REPENTIN – Daniel ROCHAIX – Olivier ROGNARD – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Excusés : Robert AGUETTAZ – Marie BENEVISE - Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Thibaut GUIGUE – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE – Raphaële MOURIC – Edouard SIMONIAN – Alain THIEFFENAT -

Pouvoirs : Grégory BASIN à Josette REMY.

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Lionel DARBON

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY- Thierry MAILLAND - Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 16/10/2025

Délibération N° C25-76

PAE LANDIERS BLACHERE CLOTURE FINANCIERE

Olivier ROGNARD, vice-président, rappelle que conformément aux principes de fonctionnement de CGLE approuvés par délibérations concordantes n° C21-35 du 29 avril 2021 du Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie, n° 078-21 C du 3 juin 2021 du conseil communautaire de Grand Chambéry, n°8-2021 du 25 mai 2021 du conseil communautaire de Grand Lac, le résultat de clôture des PAE fait l'objet d'une répartition.

Le PAE Landiers Blachères, situé à Chambéry, a fait l'objet d'une acquisition foncière en 2015 par Grand Chambéry dans le cadre d'un portage EPFL.

A la création de Chambéry-Grand Lac économie, Grand Chambéry a transféré un stock de 8 829 m² incluant des tènements à commercialiser et une zone humide.

Le bilan de clôture du PAE Landiers Blachères s'élève à + 49 597.96 €.

	Grand Chambéry jusqu'au 30/06/2017	CGLE du 01/2017 à la clôture	Total
Dépenses	154 272,00 €	280 961,81 €	435 233,81 €
Recettes	- €	484 831,77 €	484 831,77 €
		Solde	49 597,96 €

Le bilan prévisionnel à la création de Chambéry-Grand Lac économie s'élevait à + 322 003 €.

Conformément à l'article 5.4 des principes de fonctionnement précisant que si à la création de Chambéry-Grand Lac économie, le PAE présentait un excédent prévisionnel cet excédent initial reste acquis à l'agglomération d'origine, l'excédent sera reversé à Grand Chambéry.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la clôture financière du PAE Landiers Blachères conformément à la fiche de clôture ci-annexée.

Article 2 : les crédits correspondants ont été prévus au BP 2025.

Fait à Le Bourget-du-Lac,

Le 22 octobre 2025



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente

PAE Landiers Blachères – Clôture

1) Données générales

Commune d'assiette : Chambéry
Date de création du PAE : 28/05/2015
(Préemption SOTIRA – Portage EPFL)
Date de clôture : 22/10/2025
Total cessible à la création du PAE : 21 014 m²
Stock au 01/07/2017 : 8 829 m²
Ouvrages remis en cours de réalisation : zone
PPRI



2) Dépenses et recettes réalisées par CGLE

a) Dépenses :

Red: Cession à Mont Blanc Composite
Yellow: Grand Chambéry

	2017	2018	2019	2020	2021
Transfert de stock	154 272,00 €				
Achat de terrains		3 069,03 €	161 859,97 €		
Moe, études honoraires, divers		10 614,00 €	28 590,25 €	9 143,21 €	19 074,79 €
travaux aménagement					
Frais financier				398,11 €	392,14 €
Frais financier des avances					
total dépenses	154 272,00 €	13 683,03 €	190 450,22 €	9 541,32 €	19 466,93 €

	2022	2023	2024	2025	Total
Transfert de stock					154 272,00 €
Achat de terrains					164 929,00 €
Moe, études honoraires, divers	9 620,04 €	15 628,07 €	2 973,50 €	- €	95 643,86 €
travaux aménagement					- €
Frais financier	1 576,73 €	4 259,62 €		- €	6 626,60 €
Frais financier des avances			- €	13 762,35 €	13 762,35 €
total dépenses	11 196,77 €	19 887,69 €	2 973,50 €	13 762,35 €	435 233,81 €

b) Recettes

	2017	2018	2019	2020	2021
ventes terrains					
subventions/ loyers				10 000,00 €	12 000,00 €
participation/divers				2 329,87 €	20 389,00 €
total recettes	- €	- €	- €	12 329,87 €	32 389,00 €
	2022	2023	2024	2025	Total
ventes terrains		279 860,00 €	66 570,00 €	72 727,61 €	419 157,61 €
subventions/ loyers	6 000,00 €	14 955,29 €			42 955,29 €
participation/divers					22 718,87 €
total recettes	6 000,00 €	294 815,29 €	66 570,00 €	72 727,61 €	484 831,77 €

3) Remboursement d'avance à l'Agglomération d'origine

a) Stock transféré :

Montant total des dépenses au 30/06/2017	Montant total des recettes au 30/06/2017	Différence Dépenses- Recettes = Stocks
154 272,00 €		154 272,00 €

b) Frais financiers de l'avance :

Début	Fin	Crédit début	Amortissement	Intérêt
01/07/2017	01/07/2018	154 272,00 €		2 314,08 €
01/07/2018	01/07/2019	154 272,00 €		2 314,08 €
01/07/2019	01/07/2020	154 272,00 €		2 314,08 €
01/07/2020	01/07/2021	154 272,00 €		2 314,08 €
01/07/2021	01/07/2022	154 272,00 €		2 314,08 €
01/07/2022	12/06/2023	154 272,00 €	154 272,00 €	2 191,95 €
		Total	154 272,00 €	13 762,35 €

4) Bilan de clôture

a) Bilan prévisionnel avant CGLE

Montant total des dépenses prévisionnel	Montant total des recettes prévisionnel	Bilan prévisionnel à terminaison au 30/06/2017
259 997,00 €	582 000,00 €	322 003,00 €

Taux de commercialisation au 30/06/2017 : 0 %

b) Bilan de clôture effectif

	Grand Chambéry jusqu'au 30/06/2017	CGLE du 01/2017 à la clôture	Total
Dépenses	154 272,00 €	280 961,81 €	435 233,81 €
Recettes	- €	484 831,77 €	484 831,77 €
		Solde	49 597,96 €

c) Répartition du résultat

Rappel des principes de fonctionnement s'appliquant au PAE Landiers Blachères : PAE en cours, excédent, diminution de l'excédent

Article 5.4 des principes de fonctionnement : La répartition des excédents des PAE transférés poursuit trois objectifs : permettre à l'agglomération d'origine de conserver tout ou partie de l'excédent prévu avant la création de CGLE, partager les améliorations bilantielles issues du fruit des décisions collectives et doter CGLE d'une source de financement pour la constitution de réserves foncières.

(...) si à la création de CGLE le PAE présentait un excédent prévisionnel cet excédent initial reste acquis à l'agglomération d'origine

L'excédent constaté est donc reversé à Grand Chambéry.

5) Synthèse des flux financiers de clôture

a. Remboursement des frais financier des avances à l'Agglomération

Ecritures CGLE					
Budget Annexe Aménagement		cpte	TIERS	montant HT	TVA
Remboursement frais financiers avance	DF	608	Grand Chambéry	13 762,35	0,00

Ecritures Grand Chambéry					
Budget Général		cpte	TIERS	montant HT	TVA
Facturation frais financiers avance	RF	6611	CGLE (BA Aménagement)	13 762,35	0,00

b. Si déficit : Subvention d'équilibre et appel de participation des Agglomérations Sans objet

c. Si excédent : remontée au Budget Général et répartition Agglomérations-CGLE

Ecritures CGLE					
Budget Annexe Aménagement		cpte	TIERS	montant HT	TVA
Reversement d'excédent au BG	DF	6522	BG CGLE	49 597,96 €	0,00
Budget Général		cpte	TIERS	montant HT	TVA
Reversement d'excédent du BA Aménagement	RF	7718	BA Aménagement CGLE	49 597,96 €	0,00 €
Reversement Excédent Grand Chambéry	DF	6743	Grand Chambéry	49 597,96 €	0,00 €

Ecritures Grand Chambéry					
Budget Général		cpte	TIERS	montant HT	TVA
Reversement excédent par CGLE		74758	CGLE (BG)	0,00 €	0,00 €

6) Remises d'ouvrages

Nature des ouvrages remis : foncier classé en aléa fort du PPRI (4 163 m²)

Valorisation des ouvrages remis : rétrocession à la valeur du stock transféré 17.47 €/m² soit un prix total de 72 727.61 € HT. Acte du 18 novembre 2024.